



REGLEMENT COMPLEMENTAIRE

Plumes Girondines

SAISON 2026/2027

10 avril 2027

Chantecler, Gymnase Ginko Bordeaux

Date limite d'inscription : 3 avril 2027

Date prise en compte du CPPH : 1 avril 2027

Tirage au sort : 6 avril 2027

JA : ANDRE Noel GEO : Fouquet Thomas

Contact

- avant compétition : infos – forfaits : plumesgirondines@cogibad.org
- Le jour J : Téléphone: 06.70.64.73.98
- Numéro de dossier : 2602893

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le tournoi des Plumes Girondines 2026 se déroule selon le règlement général des compétitions de la FFBaD (RGC). Les éléments du présent règlement complémentaire complètent les dispositions du RGC.

Le Comité d'Organisation se réserve le droit de modifier tout ou partie du règlement complémentaire dans l'intérêt de la bonne organisation du tournoi, en accord avec la juge-arbitre ANDRÉ NOËL.

Les décisions du juge-arbitre sont sans appel. Il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement toute joueuse ne respectant pas un ou plusieurs points du présent règlement.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Toute participante doit être en règle avec la FFBaD et être en possession de sa licence 2026/2027 le jour du tournoi.

Toute joueuse devra se présenter à la table de marque dès son arrivée dans la salle.

Une tenue de badminton conforme à la circulaire fédérale en vigueur est exigée sur les terrains.

La participation au tournoi implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

ARTICLE 3 – ORGANISATION PARTICULIÈRE

Les joueuses mineures à la date du tournoi devront être accompagnées par un(e) adulte responsable.

Seules les joueuses appelées à jouer ou à s'échauffer auront accès au plateau de jeu. Un coach par terrain est admis aux emplacements autorisés.

Toute circulation sur le plateau autre que celles des joueuses appelées, des coaches et des arbitres est interdite.

Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol pendant la compétition.

ARTICLE 4 – INSCRIPTIONS ET CONVOCATIONS

Les droits d'engagement sont fixés à : – 15 euros pour un tableau – 20 euros pour deux tableaux

Les convocations seront adressées au plus tard le jeudi 8 avril 2027 et seront consultables sur le site du COGIBAD ou sur Badnet.

ARTICLE 5 – TABLEAUX, CATÉGORIES ET SÉRIES

Le tournoi comporte deux tableaux : – Simple dame le matin – Double dame l'après-midi

Le tournoi est ouvert aux joueuses des catégories minimales à vétérans, de R4 à NC.

Afin de garantir le niveau des tableaux, le Comité d'Organisation se réserve le droit d'accepter ou de refuser l'inscription d'une joueuse dans une catégorie supérieure à son classement, selon des critères objectifs issus de Poona.

Les tableaux sont organisés en poules uniques de 4 à 5 joueuses ou paires, réparties par CPPH. Des ajustements pourront être effectués afin de constituer un maximum de séries. Ces ajustements pourront inverser l'ordre du CPPH.

ARTICLE 6 – FORFAIT ET PRÉSENCE

Chaque participante inscrite doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort fixée au 6 avril 2027.

Toute joueuse devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adresser, au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition, les pièces justificatives à la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton.

Aucun remboursement ne sera effectué pour une non-participation déclarée ou constatée non justifiée après tirage au sort.

Toute joueuse devra être présente dans la salle une demi-heure avant son premier match. Après le début de la compétition, elle pourra être appelée jusqu'à une heure avant l'horaire indicatif de son prochain match.

Trois minutes après le troisième appel, toute joueuse absente du terrain sera déclarée forfait pour le tableau concerné.

Toute joueuse souhaitant s'absenter de la compétition devra le signaler à la juge-arbitre et à la table de marque. Elle devra revenir au minimum une heure avant l'horaire prévisionnel de son prochain match.

ARTICLE 7 – PROGRAMMATION DES MATCHS

Le tournoi est organisé à l'aide du logiciel Badnet.

L'ordre des matchs pourra être modifié dans l'intérêt du bon déroulement du tournoi, avec l'accord du juge-arbitre.

Le temps de repos minimal entre les matchs est fixé à 20 minutes. Les joueuses disposent de 3 minutes d'échauffement à partir du premier appel. Ce temps est décompté du temps de repos.

ARTICLE 8 – DÉROULEMENT DES MATCHS

Les règles du jeu applicables sont celles édictées par la FFBaD. Les matchs se jouent en 2 sets gagnants de 15 points et en auto-arbitrage.

Toute joueuse doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match ainsi qu'un nombre suffisant de volants.

Les volants sont à la charge des joueuses. Les volants homologués pour ce tournoi sont : – Pour les non classées : Mavis 360 – Pour les classées : Yonex Aerosensa 10

Si le volant touche un obstacle : – À l'engagement, le volant est remis – Au cours de l'échange, le volant est compté faute